

**Procès-verbal de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB)
De la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
du 02 juillet 2025**

La septième réunion de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est tenue à l'Hôtel de Région dans le deuxième arrondissement de Marseille, le 02 juillet 2025, sous la co-présidence de Madame Florence Verrier, Directrice par intérim de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, représentant Monsieur Leclerc, Préfet de région, ainsi que Madame Solange PONCHON, Membre des Commissions Agriculture, Ruralité et Forêts et Finances, administration générale et ressources humaines du Conseil régional représentant Monsieur Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La liste des participants à cette réunion et leur qualité figure en annexe 1.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1. Introduction** par :
 - Madame la Directrice adjointe de la DRAAF Florence VERRIER
 - Madame la Conseillère régionale Solange PONCHON, Membre des Commissions Agriculture, Ruralité et Forêts et Finances, administration générale et ressources humaines, 1^{ère} adjointe au Maire de Châteaurenard
- 2. Planification Ecologique :** Récapitulatif général et Focus feuille de route « Mieux préserver et gérer la forêt » et articulation avec l'ensemble du Plan de transformation écologique régional (SGAR, DRAAF, Région)
- 3. Bilan à mi-période du Programme Régional de la Forêt et du Bois - PRFB** (DRAAF)
- 4. Présentation des indicateurs du Département Santé des Forêts et actualités sanitaires** (DRAAF)
- 5. Contrat Régional de filière forêt-bois (Fibois) :**
 - Bilan 1er Contrat 2021-2024
 - Présentation du projet 2025-2027
 - Soumission à avis CRFB
- 6. France Bois 2030** (Fibois) : une démarche pour intégrer le bois dans l'élaboration des JOP 2030 et contribuer à structurer la filière bois
- 7. Comité Régional DFCL – état d'avancement et travaux en cours** (DRAAF)
- 8. Bilan des financements forêt-filière bois** (DRAAF, Région)
- 9. Conclusion** par :
 - Madame la Directrice adjointe de la DRAAF Florence VERRIER
 - Madame la Conseillère régionale Solange PONCHON, Membre des Commissions Agriculture, Ruralité et Forêts et Finances, administration générale et ressources humaines, 1^{ère} adjointe au Maire de Châteaurenard

1. Introduction

Madame PONCHON, représentante du Président de Région, a introduit cette CRFB en rappelant que la forêt régionale, qui couvre 51% du territoire, est remarquable et singulière. Elle est connue pour sa fragilité et appréciée pour les services qu'elle rend aux populations au quotidien. Elle ne se résume pas à un beau paysage de carte postale puisqu'elle est à l'origine d'une filière forêt bois dynamique qui permet de créer des emplois locaux non délocalisables.

Madame PONCHON a rappelé que la Commission Régionale Forêt Bois est un lieu d'échange et de validation entre tous les partenaires et acteurs de la politique régionale dédiée à la forêt.

Madame PONCHON a poursuivi en présentant les sujets qui seront abordés au travers de cette CRFB :

- Les démarches de planification écologique, du plan climat 3 voté par les élus du Conseil régional le 25 juin dernier ;
- Le bilan à mi-parcours du Programme régional Forêt Bois, le document de planification stratégique fondateur pour notre forêt régionale ;
- Les indicateurs de la santé de notre forêt régionale qui fait face au changement climatique, aux dépérissements et à certains parasites ;
- La démarche pour intégrer le bois dans l'élaboration des JOP 2030 afin de contribuer à la décarbonation de cet événement et créer des emplois locaux ;
- Les travaux du comité régional DFCI, instance de travail et concertation unique en France ;
- Les budgets dédiés à la politique forestière.

Madame PONCHON a indiqué qu'il était également prévu de valider le contrat régional de la filière forêt bois, plan d'actions concertés avec tous les partenaires pour développer la filière pour les 3 prochaines années, sous réserve de la présence du quorum.

Madame PONCHON a poursuivi en présentant l'implication de la Région sur la politique régionale forestière : la Région consacre 14 millions d'euros par an à sa politique forestière dédiée à préserver, régénérer et reconstituer ces espaces forestiers qui couvrent 1,6 millions d'hectares.

Elle souligne que la Région est sur tous les fronts ; depuis la dernière CRFB, sont à noter en particulier :

- La prise en main de la compétence FEADER, qui permet de financer de nombreux projets tels que la DFCI, les investissements des entreprises de l'amont de la filière, les chartes forestières de territoire, et la desserte forestière. Pour lequel, la clôture du programme 2014-2022 vient de s'achever ; ce qui représentait un travail colossal avec le traitement de plus de 730 dossiers de paiement (soit 18M d'euros en attente de paiement). La création de l'association RESPIR et l'obtention du Rescrit fiscal, le financement de nouveaux projets dans ce cadre.
- L'inauguration du pélicandrome d'Hyères grâce à un financement de la Région de 2,67 millions €
- La création des groupes de travail pour avancer sur la conciliation biodiversité / DFCI
- La mise en œuvre du plan guerre du feu (35 millions € investis par la Région depuis son lancement) et en particulier le dispositif Garde Régionale Forestière qui permet

- le déploiement de 250 jeunes sur 22 territoires (budget 1,8 millions €)
- La contribution aux travaux sur la stratégie nationale de défense de forêt contre les incendies
- L'accompagnement des acteurs de la forêt
- L'élaboration de la feuille de route forêt de la planification écologique et les actions dédiées à la forêt sur le plan climat 3 voté le 25 juin 2025.

Madame PONCHON a passé la parole à Madame Florence VERRIER, représentante du Préfet de région, qui a commencé par remercier l'ensemble des participants de leur venue. Madame VERRIER a ensuite souhaité rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la filière forêt bois et la présente CRFB :

- **Le passage au Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche de la forêt :**

Historiquement rattachée au ministère de l'Agriculture, la forêt est passée sous la houlette du ministère de la Transition écologique lors du dernier changement de gouvernement le 23 décembre 2024.

Sur le plan organisationnel et administratif, la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le secrétariat général du MASA sont mis à la disposition du MTE sur cette thématique. Ce sont donc les mêmes services et agents, dans les ministères et les services déconcentrés, qui travaillent sur les politiques forêt-bois.

Sur le fond et les orientations de la politique forestière, le cap fixé par le MASA reste à ce jour inchangé malgré le transfert de la forêt au MTE.

- **La territorialisation de la planification écologique :**

La planification écologique donne à la France un cap en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des ressources ainsi que de conservation et de restauration de la biodiversité. Cette démarche est pilotée au niveau national par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE). Lancée à l'automne 2023, la démarche de territorialisation de la planification écologique prend la forme de Conférences des Parties (COP) régionales. Co-animées par les préfets et présidents de région, elles ont vocation à mobiliser l'ensemble des collectivités territoriales, des services de l'Etat, ainsi que les représentants des secteurs socio-économiques et associatifs. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est fortement impliquée dans cette régionalisation, en tant que « région pilote ».

Ces travaux ont débouché sur une feuille de route dédiée à la forêt, rattachée à la thématique « mieux préserver ». D'autres composantes « filière bois » sont, elles, présentes dans d'autres feuilles de route.

- **Redémarrage de de la centrale biomasse de Gardanne propriété de GAZELENERGIE**

Madame VERRIER a effectué un bref rappel historique :

- Centrale au charbon (future centrale « GAZELENERGIE ») lauréate en 2011 d'un appel d'offre de l'Etat (CRE4) pour produire de l'électricité à partir de ressources renouvelables : ici, grâce à la biomasse ;

- 2017 : attaque de l'autorisation de fonctionnement par des collectivités et associations de protection de la nature ;
- 2023 : autorisation d'exploiter définitivement annulée par le Conseil d'Etat et obligation pour Gazel de produire un complément d'étude d'impact sur l'approvisionnement en bois de la centrale dans les massifs forestiers locaux ;
- Début 2025, un avenant au contrat CRE de 2011 de rachat par EDF de l'électricité produite par la centrale a été signé et a été réalisée en mai-juin une enquête publique sur le dossier d'étude d'impact complémentaire déposé par Gazel Energie.

Un redémarrage stabilisé de la centrale, sur une base de 4000 heures de fonctionnement associée à une consommation annuelle de 450 000 tonnes de biomasse, dont 240 000 tonnes de biomasse locale, aurait un impact certain sur la filière bois de notre région et des régions voisines.

Logiquement, toutes les parties prenantes sont donc mobilisées sur ce dossier, qui, s'il est mené correctement à son terme, devrait être bénéfique pour notre filière. Est rappelé que les objectifs ambitieux de notre PRFB, préparé par cette CRFB, ont été définis en grande partie sur l'hypothèse du fonctionnement de cette centrale qui doit contribuer à la structuration de la filière pour permettre de récolter plus de bois.

Madame Florence VERRIER a ensuite présenté l'ordre du jour et une vérification du quorum a été effectuée : il n'a pas été atteint (24 votants sur 50) et ce malgré les mandats conférés par certains membres à d'autres et transmis par écrit au secrétariat de la CRFB.

2. Planification écologique

Madame. Mathilde CHERVET, chargée de mission planification écologique et mer au Secrétariat général pour les affaires régionales a présenté la démarche générale de la planification écologique et sa territorialisation en Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Se reporter au diaporama présenté en séance (diapositives 6 à 17)

Suite à cette présentation, Madame. Coline LIMBARDET, adjointe au chef du service forêt bois de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monsieur Nicolas OUDART chargé de mission au sein du service Forêt Natura 2000 de la Région Sud ont présenté la feuille de route « mieux préserver et gérer la forêt » construite autour de 4 actions structurantes :

1. Le renouvellement forestier durable face au changement climatique
2. La prévention et la défense des forêts contre les incendies
3. La récolte forestière et la transformation des bois
4. Le développement d'outils pour monitorer les enjeux de la planification écologique pour la filière forêt-bois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Se reporter au diaporama présenté en séance (diapositives 18 à 27)

Suite à ces présentations, Madame Géraldine POLLET, Directrice Générale Aménagement du territoire et développement durable de la Région Sud a insisté sur la place importante que la forêt et le bois occupent dans la stratégie de planification écologique. Elle rappelle que la Région en a fait un pilier du mandat du Président Renaud MUSELIER. Cela s'illustre au travers du Plan climat 3 voté par les élus du Conseil régional le 25 juin dernier et des 10 milliard d'euros qui seront mobilisés pour ces enjeux d'ici la fin du mandat. Madame POLLET conclut sur le fait que la Région est résolument engagée, ce qui est une nécessité indiscutable, comme le démontre la canicule en cours.

Monsieur Florent BIGO, directeur de Fibois Sud est intervenu pour indiquer que le Contrat régional de filière est la contribution de l'interprofession Fibois Sud à la planification écologique régionale, ce qui n'est pas incompatible avec le fait que les acteurs de la filière proposent leur propre contribution. M. BIGO précise que ce Contrat régional de filière sera présenté par la suite et qu'on y retrouvera détaillés des actions similaires à celles de la feuille de route car les documents se font naturellement écho.

Madame Géraldine POLLET confirme que la planification écologique a vocation à être le chapeau intégrateur de tous les autres documents stratégiques, afin que cela permette de constater si les moyens actuellement mis en œuvre suffisent à atteindre les objectifs ambitieux que l'on s'est collectivement fixé ou s'il faudra – ce qui sera très probablement le cas – les renforcer au vu de l'ampleur des enjeux actuels.

Monsieur Jérôme BONNET, directeur de l'union régionale des communes forestières (COFOR), tenait à souligner un paradoxe que les élus des COFOR ont déjà exprimé la semaine précédente lors de leur Congrès national : la forêt est attendue à tous les niveaux et sur tous ses aspects mais l'atteinte de ces objectifs nécessitera des moyens en conséquence. Aujourd'hui, on sait que les collectivités et l'Etat gèrent une pénurie de moyens financiers (et les acteurs de la filière sont d'accord pour contribuer aux efforts budgétaires) mais il y a un enjeu de proportionnalité : la forêt ne pourra pas faire des efforts proportionnellement supérieurs à d'autres secteurs alors qu'elle est avancée comme une solution à tous les problèmes. Aujourd'hui l'effort budgétaire demandé risque de casser des dynamiques qui ont porté des résultats ces dernières années.

3. Bilan à mi période du Programme régional de la forêt et du bois

Monsieur Christian WAWRZYNIAK, chef du service forêt bois de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur a dressé le bilan à mi période du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) 2019-2029.

Se reporter au diaporama présenté en séance (diapositives 28 à 36)

Monsieur Christian DELAVET, élu de l'union régionale des communes forestières (COFOR) et Président de l'association des COFOR des Bouches-du-Rhône a indiqué qu'il y a des horizons pluriels pour la forêt régionale. Il lui semble nécessaire d'avoir une vision prospective et de fonder les choix de gestion forestière actuels sur des hypothèses quant à l'état de la forêt dans 30 ans, au vu du changement climatique, pour pouvoir prendre aujourd'hui des orientations qui ne soient pas trop risquées.

Monsieur WAWRZYNIAK, acquiesce. Il existe des méthodes de calculs (outil IGN/FCBA) qui permettent de simuler tout cela. Pour 2030-2050, avec l'aggravation du changement climatique, les volumes de bois disponibles vont augmenter : nos forêts sont jeunes et vont vieillir (même si l'accroissement va ralentir), les surfaces accessibles vont croître (sans prendre en compte l'impact des incendies possibles), les dépérissements vont augmenter... Il y a donc une forte probabilité pour que la récolte de bois augmente. Par contre, il est bien plus complexe d'estimer quelle sera la forêt qui émergera dans ce contexte.

Monsieur Hervé HOUIN, Directeur territorial Midi-Méditerranée de l'ONF, précise que plus de bois disponible ne voudra pas forcément dire plus de bois exploités car se posera aussi la question économique des débouchés possibles pour ces nouveaux volumes. M. HOUIN indique que l'ONF essaie de mettre en place des études de vulnérabilité des peuplements, afin de prioriser les récoltes dans un contexte de débouchés encore limités. Il évoque les incertitudes à venir : l'ONF essaiera de mobiliser en priorité les bois les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux dont on sait qu'ils ne résisteront ni à court ni à long terme à l'évolution du climat. Cela pose la question de la qualité du bois, des débouchés possibles ou encore du prix auquel il pourra être acheté. M. HOUIN précise que l'ONF poursuit ces études et les partagera avec les communes forestières.

Il note que le PRFB pose beaucoup de questions sans apporter de réponses, et souligne la nécessité d'adopter une approche pragmatique dans nos démarches.

M. HOUIN aborde ensuite le sujet de la reconstitution forestière. M. HOUIN rappelle que nous avons la chance de bénéficier d'une Région volontariste en matière forestière, ainsi que d'un État engagé. Cependant, il met en lumière un problème majeur lié à la faible mobilisation des dispositifs d'aides proposés afin de maintenir un certain niveau de production et de captation de carbone : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se trouve très défavorablement positionnée pour la mise en œuvre globale de ces dispositifs. Aujourd'hui, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ONF ne conseillera pas ni ne fera de campagnes de plantations massives avec les conditions connues de sécheresse, de canicule et les faibles productions. Il faut recalibrer les ambitions du PRFB sur les réalités de terrain et nos capacités à faire à court comme à long terme, dans la région.

M. Jérôme BONNET, Directeur des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soulève un autre enjeu important lié aux coûts : l'équilibre entre la forêt et le gibier. Tout en reconnaissant la priorité accordée à l'adaptation au changement climatique, il rappelle que notre région Provence-Alpes-Côte-D'azur connaît un retard dans le renouvellement forestier. En effet, la stratégie d'attente d'une régénération naturelle fait perdre un temps précieux, ce qui a conduit à la perte d'une génération de pins sur le territoire. Il souligne également que les difficultés de régénération ne sont pas uniquement liées au changement climatique, mais aussi à la pression du gibier. Il appelle donc à réexaminer et à rouvrir le débat sur l'équilibre forêt-gibier afin d'apporter des solutions concrètes en remettant sur la table la question du Comité paritaire sylvo-cynégétique. M. BONNET observe que le dialogue existe, de manière très erratique, dans les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) où les positions se tendent. Depuis cette année, la forêt publique vote contre les plans de chasse et exerce autant que possible une pression sur les préfets, qui reste cependant insuffisante face à d'autres

lobbys agricoles ou de chasseurs.

Selon M. BONNET, il est essentiel d'identifier clairement le problème, de relancer la réflexion globale et de traiter les dommages causés par le gibier, notamment sur les jeunes plantations. Ces difficultés s'intensifient dans plusieurs communes, ce qui nécessite une action rapide. Il estime que les 40 % des subventions couvrant la protection des plants ne sont pas suffisants pour protéger efficacement les plantations des dégâts du gibier. Après deux ans, les gestionnaires doivent encore supporter des coûts supplémentaires pour protéger et maintenir les plants, ce qui entraîne une perte d'investissement pour la région. Enfin, M. BONNET insiste sur la nécessité de reconstruire une culture de l'investissement forestier en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en précisant que cela fait 30 ans qu'il n'y a plus eu d'investissement dans la forêt. Il note aussi qu'il existe un problème du côté des entreprises disponibles pour réaliser les travaux, pas assez nombreuses.

M. Christian WAWRZYNIAK précise que la Fédération régionale des chasseurs avait confirmé sa participation, mais n'est finalement pas présente donc ne peut malheureusement pas réagir. Il reconnaît l'existence d'un réel problème d'équilibre forêt-gibier et rappelle que le Comité régional sylvo-génétique avait été créé avec pour mission d'établir chaque année un bilan régional des dégâts causés par le gibier, or est ensuite entrée en vigueur la loi chasse, qui a délégué cette responsabilité à chaque fédération départementale. Celles-ci devraient donc transmettre annuellement un bilan des dégâts or, à ce jour, aucun président de fédération ne s'est acquitté de cette obligation. M. WAWRZYNIAK rappelle que la loi prévoit qu'en cas de déséquilibre avéré, le préfet dispose du pouvoir d'intervention.

M. BONNET souligne que c'est la raison pour laquelle les COFOR ont aujourd'hui des attentes fortes vis-à-vis de l'Etat car le chantier est immense.

M. WAWRZYNIAK confirme qu'il est nécessaire de renouer le dialogue pour pouvoir fonder les travaux sur un constat partagé qui, aujourd'hui, n'existe pas.

M. BONNET expose le problème : les populations de cervidés sont trop importantes, or, ce ne sont pas les proies les plus prisées des chasseurs, dans un contexte où le nombre de pratiquants diminue, où les bracelets des cervidés permettent de financer les dégâts agricoles... M. BONNET explique que les COFOR poussent aujourd'hui le sujet : il mentionne une réunion tendue qui s'est tenue dans les Alpes-Maritimes et un courrier, signé par l'ensemble des forestiers, adressé au préfet des Alpes-de-Haute-Provence pour exprimer clairement leur situation d'épuisement et leur incapacité à faire face aux difficultés actuelles. M. BONNET témoigne du fait que les forestiers sont dépassés et qu'il lui semble nécessaire, sur certains territoires, d'aller jusqu'à organiser des battues administratives.

M. Nicolas OUDART, chargé de mission Forêt-Bois au Service Forêt Natura 2000 de la Région fait remarquer que les forêts de notre région séquestrent trois fois moins de carbone que celles d'autres régions françaises), et que leur production biologique est également environ trois fois moindre. La Région est consciente des problématiques liées à l'équilibre forêt-gibier et tente d'y répondre en finançant les actions nécessaires. Autrefois, le coût des plantations environnait 10 000 euros par hectare alors qu'il atteint désormais 20 000, 30 000, voire 40 000 euros. Dans ce contexte, les protections contre le gibier (comme les clôtures périmétrales) peuvent représenter entre 50 et 60 % du coût

total de la plantation. M. OUDART se questionne sur la pérennité de ces financements : ce niveau de financement est-il soutenable pour assurer les travaux de (re)boisement et de régénération ?

M. David MOULIN chef du Service régional "Appui aux acteurs et mobilisation des territoires" de l'Office français de la biodiversité (OFB), après avoir excusé son Directeur, précise que l'OFB a développé et poursuit le suivi d'indicateurs des changements écologiques (ICE) pour préciser le niveau de pression sur la flore des grands gibiers. L'OFB finance les fédérations régionales et départementales de chasse pour la mise en œuvre de ces indicateurs, leur déploiement et leur mesure, depuis maintenant 4 ans. Ces structures doivent donc diffuser les informations concernant la pression exercée sur la flore ainsi que les dégâts causés par les ongulés sur les plantations lors des CDCSF.

M. WAWRZYNIAK confirme et complète en notant que la DRAAF finance également en partie ce programme. Aujourd'hui les ICE permettraient de dire si la situation s'est améliorée ou s'est dégradée depuis un état de référence, or il faudrait déjà établir un constat partagé auquel se référer.

4. Présentation des indicateurs du Département Santé des Forêts (DSF) et actualités sanitaires

Une présentation a été réalisée par M. Julien GOULLIER-LAGADEC, chef de département Santé des Forêts (DSF) de la DRAAF, portant sur les indicateurs régionaux de santé des forêts et sur les actualités sanitaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Se reporter au diaporama présenté en séance (diapositives 37 à 48).

Madame Delphine TRIPPIER, Service forêt Natura 2000 de la Région Sud pose la question du fonctionnement des pathogènes et autres ravageurs : leur fonctionnement est-il cyclique ? Est-ce impacté par le changement climatique ?

M. GOULLIER-LAGADEC explique l'impact du dérèglement climatique : il peut avoir un effet plutôt « positif » sur les champignons pathogènes nécessitant de l'humidité et de la fraîcheur pour se développer, ou un effet « négatif » en favorisant des espèces importées sur le territoire métropolitain, l'expression de nouvelles maladies ou en renforçant des espèces déjà présentes. C'est notamment le cas des scolytes, qui étaient déjà présents en France, mais qui profitent de l'affaiblissement des arbres dû au changement climatique pour passer leurs barrières naturelles de protection. Plus il fera chaud, plus le scolyte fera de cycles de génération par an. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, il fait normalement 2 à 3 générations par an, avec le réchauffement, il va pouvoir faire jusqu'à 4 générations. Cela va augmenter la population de scolytes et les arbres n'auront plus la capacité suffisante pour se défendre par sécrétion de résine.

M. WAWRZYNIAK a confirmé l'existence d'une problématique forestière de dépérissement de sapins en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partie liée aux attaques de

scolytes. Il a annoncé la publication prochaine d'un arrêté préfectoral spécifique « bois de crise », visant à instaurer un complément de financement pour les projets de renouvellement forestier dans les communes identifiées par cet arrêté, sous réserve du respect de certaines conditions spécifiées. Dans les Alpes-Maritimes et le Var, plusieurs communes ont été recensées par le DSF comme particulièrement touchées, avec des peuplements de sapins à haut risque sanitaire. Sur ces territoires, l'arrêté « bois de crise » pourra ainsi être mobilisé pour permettre le renouvellement forestier avec une aide de l'État jusqu'à 100%. Il y aura une clause de revoyure pour ajouter certaines communes nouvellement concernées à l'avenir si les scolytes s'étendent. M. WARZYNIAK rappelle que peu de projets étant déposés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tous les projets qui seraient déposés auraient de grandes chances d'être retenus.

M. BONNET signale l'existence éventuelle de projets dans les Alpes-Maritimes et précise que certaines communes seraient déjà prêtes à démarrer.

5. Contrat Régional de filière forêt-bois :

Monsieur Florent BIGO, Directeur de Fibois Sud a fait le bilan du précédent contrat régional de filière et a introduit le projet de nouveau contrat 2025-2027, qui sera soumis au vote de la CRFB ultérieurement, le quorum n'étant pas atteint ce 2 juillet 2025.

Une consultation électronique à l'attention des membres CRFB a ainsi été lancée le 10 juillet avec mention d'un retour de vote, pour ou contre ce nouveau Contrat, par mail à l'adresse SERFOB - DRAAF-PACA/SERFOB : serfob.draaf-paca@agriculture.gouv.fr , avant le 31 août minuit attendu.

Se reporter au diaporama présenté en séance (diapositives 49 à 69).

Monsieur Gérard GAUTIER, Président de Fibois Sud, ajoute deux points importants pour le Conseil d'administration de Fibois :

- Il est impératif que, transversalement à toutes les actions présentées, une action de communication soit menée
- Il est nécessaire de trouver des leviers efficaces pour sortir du bois de nos forêts, notamment en forêt privée, très morcelée. Fibois travaille sur ce point avec le CNPF et Fransylva.

Monsieur Philippe BREGLIANO, Président de la Coopérative Provence Forêt rappelle que les ¾ de la forêt sont privés et que cela représente 400 000 propriétaires. Il note qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, on est déjà allé chercher les bois les plus accessibles, mais qu'aujourd'hui il y a des longueurs de débardage de plusieurs kilomètres avec l'expansion de la surface forestière sur les anciennes terres agricoles, donc des réelles difficultés d'accessibilité. M. BREGLIANO rappelle que sa coopérative est la dernière en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'ils n'ont plus de financement, qu'avec RESPIR ils redoutent qu'il n'y ait pas de mécénat débloqué au final. M. BREGLIANO conclut en notifiant le fait que cette année, la Coopérative était à l'équilibre, mais que cela reste très précaire.

Monsieur Nicolas OUDART, chargé de mission Forêt-Bois au Service Forêt Natura 2000 de

la Région rappelle que le problème est connu et que la Commission approvisionnement travaille sur ces sujets.

M. David MOULIN chef du Service régional "Appui aux acteurs et mobilisation des territoires" de l'Office français de la biodiversité (OFB) note que ce Contrat relève l'importance de la biodiversité pour les écosystèmes forestiers mais note qu'il n'en a pas trouvé la traduction en termes d'actions et d'objectifs.

M. BIGO explique que le Contrat se positionne sur le volet « développement économique » du PRFB, qui se fait dans le respect de la multifonctionnalité forestière. A ce titre, son rôle est donc plutôt d'accompagner les acteurs dans les bonnes pratiques, les certifications, les formations et au travers des projets RESPIR qui doivent bien prendre en compte les fonctions environnementales, sociales et économiques.

Monsieur Philippe BREGLIANO, Président de la Coopérative Provence Forêt précise que la Coopérative porte la majorité des bois certifiés et que cette certification est nécessaire pour vendre les bois. Il souligne que cela apporte des difficultés supplémentaires d'exploitation et que les clients, qui font des efforts pour leur acheter le bois plus cher, ne peuvent pas non plus suivre. Les produits de la sylviculture, du dépressage, vont servir à l'adaptation de la forêt au changement climatique. Dans le même temps, plus personne n'accepte que l'on coupe des arbres.

6. France Bois 2030 : une démarche pour intégrer le bois dans l'élaboration des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2030 et contribuer à structurer la filière bois

Monsieur Olivier GAUJARD, élu de Fibois Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et chef de projet France Bois 2030 a présenté la démarche pour intégrer le bois dans l'élaboration des JOP 2030 et contribuer à structurer la filière bois.

Se reporter au diaporama présenté en séance (diapositives 70 à 77).

Monsieur Gérard GAUTIER, Président de Fibois Sud, est intervenu pour rappeler que les deux régions AURA et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont impliquées à 50/50, même si la Région AURA est plus discrète à ce jour. Cette opération France bois 2030 est surtout l'opportunité de promouvoir les Alpes de 2030 à 2050, dans le cadre du changement climatique, au vu du coup de pouce dont ont besoin ces territoires sur des sujets comme les transports ou les logements. C'est cette propulsion des Alpes à 2050 qu'il faut réussir avec les JOP 2030. M. GAUTIER rappelle la fonte des glaciers, les éboulements, et la nécessité de faire évoluer et de renforcer l'économie de ces territoires alpins.

Monsieur Christian DELAVET, élu de l'union régionale des communes forestières (COFOR) et Président de l'association des COFOR des Bouches-du-Rhône, précise qu'avant 2030 viendra 2026, année d'élections. Les collectivités territoriales sont de plus en plus sensibles à ce qu'il advient de leurs bois. Elles veulent bien qu'on sorte du bois, mais dans n'importe quelles quantités, et veulent une valorisation locale. France Bois 2030 doit donner des exemples de valorisation forte des bois de nos territoires aux collectivités.

7. Comité Régional DFCI – état d’avancement et travaux en cours

Madame Coline LIMBARDET, adjointe du service forêt de la DRAAF et référente DFCI a pris la parole pour présenter 4 sujets d’actualité en lien avec les travaux du Comité régional DFCI, créé en 2023 comme une émanation de cette CRFB.

Se reporter au diaporama présenté en séance (diapositives 78 à 86).

M. Jérôme BONNET, directeur des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d’Azur, a rebondi sur l’actualisation des arrêtés préfectoraux relatif aux obligations légales de débroussaillage (OLD) pour mettre en avant l’initiative de M. Jean BACCI, sénateur du Var et Président de l’Union régionale des COFOR : le compte n’y est pas pour les élus, par rapport aux objectifs de la Loi du 2023. L’objectif était de simplifier les arrêtés OLD et ils passent de 7 à 14 pages. Pour prendre en compte l’environnement, on rend la réglementation OLD inapplicable. La Ministre en charge des forêts a été saisie par la Fédération nationale des COFOR pour l’alerter sur cette inapplicabilité des arrêtés et sur une baisse redoutée de l’efficacité des OLD. Cela va dans le sens opposé de l’objectif d’augmentation du taux de réalisation des OLD, inscrit dans la planification écologique Provence-Alpes-Côte d’Azur. Dans ses échanges avec le Ministère, M. BACCI propose une approche différenciée entre les OLD de gestionnaires de réseau (qui ont des possibilités financières et une ingénierie) et les OLD de particuliers. Aujourd’hui le Ministère semble plutôt vouloir remettre à plus tard une révision du cadre réglementaire, pour laisser le temps aux arrêtés actuellement travaillés de sortir. Les élus des COFOR ne cessent de faire pression sur la Ministre.

M. Philippe LAMINE, Sous-directeur de la forêt et aux espaces naturels du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soulève le hiatus sur la question des superpositions entre OLD linéaires et ponctuelles : la Loi 2023 inverse la façon de faire en demandant aux propriétaires d’installations ponctuelles de se charger du débroussaillage. Auparavant, le Conseil départemental des Bouches du Rhône effectuait les OLD sur tout le linéaire de ses routes. Aujourd’hui, soit il passe la consigne de continuer à tout réaliser, pour garantir l’efficacité du débroussaillage, au risque d’être poursuivi pour avoir débroussailler chez un particulier avec de l’argent public, soit il respecte ce que dicte la Loi et on se retrouve avec des OLD inefficaces le long des routes départementales. De plus, dans le second cas, cela décrédibiliserait le Conseil départemental : comment continuer à inciter à la réalisation des OLD alors que son propre linéaire n’est pas opérationnel ?

Madame. LIMBARDET confirme que ce problème a bien été identifié et remonté au niveau national suite aux travaux menés en 2024 dans le cadre du mandat passé par le Ministre de l’agriculture au Préfet de région sur l’appropriation territoriale des OLD (qui avait mobilisé un groupe de travail émanant du Comité régional DFCI). Elle précise que cette disposition étant inscrite dans la Loi, un vecteur législatif serait nécessaire pour revenir sur ce principe.

Madame. Ondine LE FUR, chargée de mission à la Délégation pour la Protection de la Forêt Méditerranéenne, a souhaité intervenir sur la Mission d’Intérêt Général (MIG) ONF : le bras armé du contrôle OLD est à l’ONF, qui travaille pour adapter leurs stratégies de contrôle au nouveau cadre réglementaire OLD et sur la pédagogie à faire sur ces nouvelles mesures.

Madame. LE FUR note que l'augmentation du volume de pages des arrêtés a pu permettre de mieux expliquer certaines choses et de palier à certains vides juridiques. De plus, elle souligne que les particuliers ne se réfèrent jamais à l'arrêté préfectoral lui-même, que le véritable enjeu sera celui de la communication, de la vulgarisation et de la pédagogie autour des nouveaux arrêtés. La prise en compte de la biodiversité est un nouvel impératif auquel on ne peut couper, comme le démontrer l'objet de cette CRFB axée sur le changement climatique et la planification écologique. Effectivement, cela rajoute des contraintes, mais notre travail doit permettre de les rendre accessibles, de simplifier.

Madame. LE FUR tient également à saluer le travail du Comité régional DFCI, à ce jour unique en France, qui permet un travail de qualité entre l'Etat et la collectivité régionale, acteur essentiel de la DFCI, sur ces thématiques de prévention incendie majeures. Elle informe la CRFB du fait que ce Comité régional DFCI Provence-Alpes-Côte d'Azur a inspiré la région Occitanie qui lance à son tour la création d'un Comité régional DFCI qu'elle espère aussi fructueux.

M. BONNET acte la divergence de vue avec la DPFM en rappelant le constat fait lors des Assises de la forêt et ayant motivé la Loi 2023 : les arrêtés préfectoraux étaient trop hétérogènes entre départements et mobilisaient des concepts et des termes trop complexes. Il rappelle que le maire est le seul dont la responsabilité est engagée et qu'il a donc besoin que les arrêtés soient applicables et compréhensibles. M. BONNET paraphrase la critique faite par M. BACCI : à vouloir mieux protéger sur une toute petite surface impactée par les OLD, on va réduire partout les niveaux de protection, ce qui ouvre la voie à des destructions massives de biodiversité, sans commune mesure, sur de très grandes surfaces. M. BONNET insiste sur les injonctions contradictoires ingérables aujourd'hui : il faut couper, aller chez le voisin, couper des arbres dans certains départements mais pas dans d'autres, en garder pour la biodiversité... Il faut développer des outils de communications simples, communs entre départements pour progresser sur l'application des OLD.

Madame. LE FUR propose de se donner rendez-vous dans un an pour faire le bilan de ce qu'on aura réussi à produire comme arrêtés, à communiquer, à contrôler.

Madame. Florence VERRIER, Directrice adjointe de la DRAAF, souligne la complexité de ces travaux et le fait que l'ensemble des acteurs a à cœur de faire au mieux pour concilier l'ensemble des enjeux. Madame. VERRIER conclut en notant l'importance qu'aura l'indispensable travail de communication.

8. Bilan des financements forêt-filière bois

Monsieur Christian WAWRZYNIAK, chef du service forêt bois de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et Monsieur Nicolas OUDART chargé de mission au sein du service Forêt Natura 2000 de la Région Sud ont présenté le bilan des financements attribués à la filière en 2024. M. WAWRZYNIAK a insisté sur le fait qu'à ce jour et malgré les réductions de budget qui impactent les aides disponibles pour la filière, la filière forêt-bois continue à être un domaine où des aides de l'Etat et des collectivités existent.

Se reporter au diaporama présenté en séance (diapositive 88).

M. Jérôme BONNET, directeur des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur, a confirmé que Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région où il n'y a encore pas assez de projets en regard des aides possibles. M. BONNET insiste sur le fait que le problème se situe sur les réductions annoncées de crédits de fonctionnement, pour l'animation. Si les dynamiques d'animation ralentissent, il y aura encore moins de projets qui sortiront derrière.

9. Conclusion

Madame Florence Verrier, représentante du Préfet de région, a pris la parole pour conclure cette CRFB. Elle a remercié les participants pour les présentations et les échanges instructifs qui ont dressé un panorama large des enjeux de la filière.

Madame. VERRIER a souligné à quel point les acteurs de la filière et les membres de cette CRFB sont dynamiques, avec de réelles projections sur le moyen et le long terme, ce qui transparait au travers des projets portés. Elle a également noté la diversité des sujets et la confrontation de la filière à de nombreux enjeux dans une approche multifonctionnelle : économique, sociale, écologique, de protection. Cela introduit une complexité dans le portage des dossiers.

Madame. VERRIER a remercié les services qui s'investissent particulièrement pour la préparation de ces Commissions. Elle note que le jeu d'acteur est foisonnant et que l'Etat comme la collectivité régionale ont un souhait très fort de s'investir et d'appuyer la filière.

Madame. VERRIER est revenu sur les perspectives budgétaires difficiles pour 2026, qui contrasteront avec l'année 2024 où il y avait eu beaucoup plus de crédits disponibles, côté Etat, pour la forêt et la DFCI. Elle retient que l'animation restera essentielle pour permettre l'émergence des projets et précise que cela sera remonté suite à cette CRFB, au même titre que l'ensemble des points de complexité abordés : équilibre forêt-gibier, révision des arrêtés OLD notamment.

Madame. VERRIER a souligné l'importance de l'investissement de la filière dans les jeux olympiques et paralympiques 2030, qui seront une vitrine pour la filière et impacteront l'avenir du territoire.

Madame VERRIER a conclu sur le fait que l'Etat se tenait à disposition des acteurs pour porter les dossiers et sur le fait que la prise de conscience des enjeux climatiques et écologiques, du rôle de la forêt et de la nécessité de la protéger est bien croissante et ne reculera pas, indépendamment de la conjoncture budgétaire 2026.

Madame PONCHON, représentante du Président de Région, a à son tour pris la parole pour conclure en remerciant tous les présents pour leur participation et affirmer que la Région continuera à se tenir aux côtés des acteurs de la filière à l'avenir.

Rédigé à Marseille, le 06/08/2025 par le secrétariat de la CRFB

Nota : l'annexe n°1 (liste des participants) est présentée ci-après. Le diaporama ainsi que le présent compte-rendu sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

Rubrique :

Accueil Production et filières Forêt / Bois / Energie Gouvernance et stratégie de la politique (...) / La Commission Régionale de la Forêt et du Bois Les procès-verbaux de la Commission Régionale (...) / CRFB du 2 juillet 2025

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Les personnes dont les noms sont soulignés correspondent aux votants, au titre des structures qu'elles représentent ou à titre personnel, si elles sont membres de la CRFB en tant que personnalités qualifiées. Certaines peuvent voter en tant que membres, représentants et/ou mandataires.

35 votants sont présents.

Mme. PONCHON Solange, représentant du président de région et membre des Commissions Agriculture, Ruralité et Forêts et Finances, administration générale et ressources humaines, 1ère adjointe au Maire de Châteaurenard

Mme VERRIER Florence, représentante du préfet et directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

M. WAWRZYNIAK Christian, chef du service régional de la forêt et du bois à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Mme LIMBARDET Coline, adjointe du service régional de la forêt et du bois et référente défense des forêts contre l'incendie à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

M GOULLIER-LAGADEC Julien, Chef du Pôle interrégional sud-est de la santé des forêts du service régional de la forêt et du bois à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

M GARRAOUI Hamza, chargée de mission filière et biomasse à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Mme SALIOU Maëlle, chargée de mission gestion durable des forêts et contentieux forestier à la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

M COULOMB Hervé, unité air climat et transition énergétique, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Mme POLLET Géraldine, directrice générale aménagement du territoire et développement durable de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme WOLFF Anastasia, directrice Agriculture, Forêt, Eau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. OUDART Nicolas, service forêt-Natura 2000, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme TRIPPIER Delphine, service forêt-Natura 2000, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M LECLEROT Charlie, Conseil départemental des Alpes-Maritimes

M. GERARD Jacky, délégué à la forêt et aux domaines départementaux des Bouches-du-Rhône

M. LAMINE Philippe, Sous-Directeur de la Forêt et Chef du service des Forestiers Sapeurs au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

M DELAVET Christian, Président de l'association départementale des communes forestières des Bouches-du-Rhône

M. BONNET Jérôme, directeur de l'union régionale des communes forestières

Mme SINGH Stéphanie, chargée de mission représentante du réseau des parcs naturels régionaux

M. BARBE Christophe, représentant le président du Centre Régional de la Propriété Forestière

M. HOUIN Hervé, directeur territorial de l'Office National des Forêts

M. MOULIN David, Office Français de la Biodiversité

Mme. LEMAITRE Stéphanie, coordinatrice énergies renouvelables, agence de la transition écologique (ADEME)
M. VINCENTI Claude, élu référent de la Chambre régionale d'agriculture
M. GAUTIER Gérard, Président de l'association interprofessionnelle régionale forêt bois (Fibois Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur Provence-Alpes-Côte d'Azur)
M. GAUJARD Olivier, Vice-Président de l'association interprofessionnelle régionale forêt bois (Fibois Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)
M. BIGO Florent, directeur de de l'association interprofessionnelle régionale forêt bois (Fibois Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)
M. BREGLIANO Philippe, président de la Coopérative Provence Forêt
M. BLONDEL Simon, représentant de l'association régionale des utilisateurs de bois énergie
M. GUILLIEN Jacky, président du comité régional de randonnées pédestres
Mme. LE FUR Ondine, délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM)
Mme AFXANTIDIS Denise, directrice de l'association forêt méditerranéenne

Étaient par ailleurs excusés :

M. LECLERC Georges-François, Préfet de région
M. MUSELIER Renaud, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. DAVID Jean-Paul, Conseiller régional, Président de la commission Agriculture, Ruralité, Elevage et Forêts
M. HUBAUD Christian, Conseiller départemental des Hautes-Alpes
M. LOVISOLO, conseiller départemental de Vaucluse
Mme TOUTAIN Carole, cheffe du service Agriculture, Eau, Environnement du Conseil départemental de Vaucluse
M STEVENIN Éric, adjoint à la cheffe du service Agriculture, Eau, Environnement du Conseil départemental de Vaucluse
M. BACCI Jean, Président de l'Union régionale des communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur
M CORNILLAC Gregory, directeur adjoint de l'Union régionale des communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur
M FAISSOLLE Frédéric, représentant de l'association régionale des parcs naturels régionaux
M GIAMINARDI Bruno, Président du Centre National de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme DE LACHAPELLE Flavie, élue et suppléante du Centre National de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme RENAUD Marie-Christine, Conseillère titulaire représentante des propriétaires forestiers du Centre National de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme AGERO Concha, adjointe au délégué interrégionale de l'Office Français de la Biodiversité
M RAYNE Jean-Michel, technicien de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes
M MERCIER Christian, Président de Fransylva Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. BARTMANN Jean-Luc, représentant des experts forestiers de France en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
Mme ROBIN Christine, représentante régionale du Syndicat national des pépiniéristes
Mme TRIBOULET Nathalie, Présidente de FNB Provence Alpes
Mme TRON Séverine, représentante d'Entrepreneurs Des Territoires Provence-Alpes-Côte

d'Azur

M MARCEL Gilles, Président de la fédération régionale de France Nature Environnement

M BLANCHET Michel, représentant de la fédération régionale de France Nature Environnement

Mme SAVELLI Christel, directrice de la fédération régionale des chasseurs

M DEREIX Charles, président de l'association forêt méditerranéenne